

**epona.**

# **Rapport sur la situation financière 2024**

**Epona, Société d'assurance générale  
des animaux SA**

---

# Rapport sur la situation financière

Le présent document constitue le rapport sur la situation financière pour l'exercice 2024 de la société Epona, Société d'assurance générale des animaux SA (ci-après « Epona » ou la société). Il est établi conformément à la Circulaire FINMA 2016/2 « Publication – assureurs (public disclosure) ».

Le présent rapport contient des informations quantitatives et qualitatives détaillées sur l'exercice sous revue et des comparaisons avec l'exercice précédent.

Le document est rédigé de telle sorte qu'il soit compréhensible pour les preneurs d'assurance et les autres ayants-droits. Il comporte les chapitres suivants :

1. Résumé
2. Activités
3. Résultats
4. Gouvernance, gestion des risques et système de contrôle interne
5. Profil de risque
6. Evaluation
7. Gestion du capital
8. Solvabilité
9. Signatures
10. Annexes

Auteurs:

Charles Perraudin  
Emilie Guillaume

<b>1</b>	<b>Résumé .....</b>	<b>5</b>
1.1	Présentation de la société .....	5
1.2	Principaux résultats .....	5
<b>2</b>	<b>Activités de l'entreprise .....</b>	<b>6</b>
2.1	Historique et objectifs .....	6
2.1.1	Historique .....	6
2.1.2	Objectifs .....	6
2.2	Organisation .....	7
2.3	Actionnariat .....	7
2.4	Organe de révision externe .....	7
<b>3</b>	<b>Résultats de l'entreprise.....</b>	<b>8</b>
3.1	Résultat technique.....	8
3.1.1	Produits d'assurance .....	8
3.1.2	Charges des sinistres .....	8
3.1.3	Frais d'acquisition et de gestion .....	9
3.1.4	Total des charges de l'activité technique.....	9
3.2	Résultat financier.....	9
3.2.1	Produits des placements .....	9
3.2.2	Charges financières et frais de gestion des placements.....	11
3.2.3	Résultat annuel.....	12
<b>4</b>	<b>Gouvernance et gestion des risques .....</b>	<b>12</b>
4.1	Conseil d'administration .....	12
4.2	Direction générale et Comité de direction .....	13
4.3	Fonctions spécifiques et lignes de défense .....	14
4.3.1	Les lignes de défense .....	14
4.3.2	Fonction compliance .....	15
4.3.3	Fonction risque.....	15
4.3.4	Audit interne .....	15
4.4	Système de contrôle interne (SCI) .....	16
<b>5</b>	<b>Profil de risque .....</b>	<b>17</b>
5.1	Risque d'assurance .....	17
5.2	Risque de marché .....	17
5.3	Risque de crédit.....	17
5.4	Risque opérationnel.....	18
5.5	Autres risques importants .....	19
5.6	Exposition aux risques durant l'exercice 2024 .....	19
5.7	Concentration de risques durant l'exercice 2024 .....	20
5.7.1	Risque de marché .....	20
5.7.2	Risque d'assurance .....	20

5.7.3	Risque stratégique .....	21
<b>6</b>	<b>Evaluation .....</b>	<b>22</b>
6.1	Valeur des actifs conforme au marché .....	22
6.2	Valeur des engagements d'assurance conforme au marché .....	23
6.3	Montant minimum .....	23
6.4	Valeur des autres engagements conforme au marché.....	24
<b>7</b>	<b>Gestion du capital.....</b>	<b>25</b>
7.1	Planification du capital.....	25
7.2	Fonds propres.....	25
<b>8</b>	<b>Solvabilité .....</b>	<b>26</b>
8.1	Résultats principaux du SST .....	26
8.2	Capital cible .....	26
8.3	Capital porteur de risque.....	27
<b>9</b>	<b>Signatures.....</b>	<b>27</b>
<b>10</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>28</b>
10.1	Annexe 1 : Modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise » .....	28
10.2	Annexe 2 : Modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié ».....	29
10.3	Annexe 3 : Modèle quantitatif « Solvabilité individuelle » .....	30
10.4	Annexe 4 : Rapport de l'organe de révision avec comptes annuels .....	31

# 1 Résumé

## 1.1 Présentation de la société

La société Epona, Société d'assurance générale des animaux SA a été inscrite au Registre du commerce le 3 mai 2021 et a obtenu une licence pour l'exploitation de la branche d'assurance B9 le 16 décembre 2021. Cette société a repris par transfert des activités, du patrimoine et des actifs et passifs avec effet au 31 décembre 2021, l'essentiel des activités d'Epona société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux (ci-après : « la Coopérative »), à l'exception de quelques contrats de preneurs d'assurances domiciliés au Liechtenstein se terminant au 31 janvier 2022 et qui représentent une fraction très marginale du portefeuille. Jusqu'à la date du transfert de patrimoine de la Coopérative le 31 décembre 2021, Epona SA n'exerçait pas d'activité d'assurance mais détenait un immeuble d'exploitation. L'activité d'assurance a débuté au 1er janvier 2022.

Epona est une compagnie d'assurance basée à Lausanne, spécialisée dans l'assurance des animaux, et opérant en tant que compagnie d'assurances dommages. Les produits offerts par la société à la date de référence du présent rapport couvrent en particulier les frais de traitement vétérinaires ainsi que les indemnités de décès et d'invalidité pour certaines catégories particulières d'animaux. Les contrats d'assurance peuvent être individuels ou collectifs, à durée indéterminée ou temporaires. La société assure des animaux dans toute la Suisse et le Liechtenstein, avec la possibilité de conclure certains contrats sur mesure en fonction de besoins spécifiques.

## 1.2 Principaux résultats

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Primes brutes	13 960	14 309	- 349	- 2 %
Charges des sinistres : montants payés bruts	- 10 421	- 11 307	886	- 9 %
Total des frais d'acquisition et de gestion	- 5 319	- 5 175	- 144	3 %
Résultat de l'exercice	731	309	422	58 %
Provisions techniques brutes	7 857	8 511	- 654	- 8 %
Placements	13 229	13 394	- 165	- 1 %
Fonds propres	7 025	6 295	730	10 %
Capital cible selon le SST	2 947	3 017	- 70	- 2 %
Capital porteur de risque selon le SST	6 594	5 635	959	15 %
Quotient SST (en %)	224 %	187 %	37 %	16 %

## 2 Activités de l'entreprise

---

### 2.1 Historique et objectifs

#### 2.1.1 Historique

Epona est une compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance des animaux. Les produits offerts par la société couvrent en particulier les frais de traitement vétérinaires ainsi que les indemnités de décès et d'invalidité pour certaines catégories particulières d'animaux. La société assure des animaux dans toute la Suisse et le Liechtenstein.

Les principaux segments d'affaires sont ceux des chevaux et des animaux de compagnie (chiens et chats) qui représentent près de 99% des primes émises.

2021 a vu la naissance de la nouvelle Epona SA et la reprise - par transfert des activités, du patrimoine et des actifs et passifs avec effet au 31 décembre 2021 - de l'essentiel des activités de la Coopérative. 2023 a été la seconde année d'exploitation de l'activité d'assurance de la société et a été caractérisée par l'assainissement de la situation financière et opérationnelle de la société.

En 2024, l'assainissement de la situation financière d'Epona s'est poursuivi, entraînant certes une baisse du volume des primes mais une amélioration de la sinistralité :

- Mise sur le marché de nouveaux produits plus rentables
- Renégociation favorable de deux accords commerciaux stratégiques
- Campagnes d'augmentation tarifaire ou de mutation vers des produits de nouvelle génération
- Assainissements de polices déficitaires ainsi que la résiliation de contrats de clients avec de très mauvais rendements
- Maintien des délais opérationnels de réponse et de traitement très satisfaisants
- Amélioration de la qualité de service et de la satisfaction clients
- Poursuite des synergies avec le groupe Vaudoise
- Epuration des anciennes créances en poursuites.

#### 2.1.2 Objectifs

L'objectif d'Epona demeure de conserver une marque attractive tout en retrouvant un niveau de rentabilité adéquat.

En 2024, comme en 2023, Epona est réassurée selon un traité en quote-part de 90 % auprès de Vaudoise Générale, Société d'assurance SA, appartenant au Groupe Vaudoise Assurances.

Epona vise un développement sain de son portefeuille et entend poursuivre les mesures visant à améliorer la rentabilité. La cible à moyen terme est un maintien de la profitabilité pour la fin de l'exercice 2026.

## **2.2 Organisation**

Epona est basée à Lausanne. Les organes dirigeants sont composés de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de la Direction générale. Au 31 décembre 2024, le nombre de collaborateurs est de 33, représentant 29.8 EPT. Epona dispose de son propre réseau d'agents, spécialisés dans le domaine des chevaux. Epona collabore avec de nombreux courtiers indépendants et agents de compagnies d'assurances multibranches ainsi qu'avec les vétérinaires, les éleveurs et les spécialistes de la branche animalière. Tous les collaborateurs sont spécifiquement qualifiés et prêts à prendre en charge avec empathie et efficacité la gestion complète des activités liées au métier d'assureur animalier.

## **2.3 Actionnariat**

Vaudoise Assurances Holding SA ayant racheté à fin 2023 les 3'035 actions détenues par Epona, société coopérative mutuelle générale des animaux ; Epona SA fait désormais partie du Groupe Vaudoise Assurances à 100 %.

## **2.4 Organe de révision externe**

Les comptes annuels d'Epona pour l'exercice sous revue ont été révisés par la société d'audit Ernst & Young SA, à Lausanne, selon les principes du contrôle ordinaire du code des obligations.

L'auditeur responsable est Monsieur Blaise Wägli.

Les comptes annuels audités pour l'exercice 2024 figurent en annexe à ce rapport.

## 3 Résultats de l'entreprise

### 3.1 Résultat technique

#### 3.1.1 Produits d'assurance

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Primes brutes	13 960	14 309	- 349	- 2 %
Primes brutes cédées aux réassureurs	- 12 525	- 13 128	603	- 5 %
<b>Primes pour propre compte</b>	<b>1 436</b>	<b>1 181</b>	<b>255</b>	<b>18 %</b>
Variation des reports de primes	290	125	165	57 %
Variation des reports de primes : part des réassureurs	- 117	- 207	90	- 76 %
<b>Primes acquises pour propre compte</b>	<b>1 609</b>	<b>1 099</b>	<b>510</b>	<b>32 %</b>
Autres produits de l'activité d'assurance	37	56	- 20	- 53 %
<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance</b>	<b>1 645</b>	<b>1 155</b>	<b>490</b>	<b>30 %</b>

Les primes brutes 2024 sont en diminution de 2 %. Les différentes mesures d'assainissement du portefeuille et d'adaptation des produits lancées au cours des exercices 2022, 2023 et 2024 ont entraîné de nombreuses résiliations de contrats. Ces résiliations ainsi que l'épuration de vieilles primes impayées ont été compensées en partie par des primes générées par les nouvelles affaires et des augmentations de primes résultant des nouvelles tarifications.

Les primes cédées aux réassureurs représentent 90 % des primes brutes en 2024 contre 92 % en 2023.

#### 3.1.2 Charges des sinistres

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Charges des sinistres : montants payés bruts	- 10 421	- 11 307	886	- 9 %
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs	9 350	10 076	- 727	- 8 %
Variation des provisions techniques	524	1 234	- 710	- 135 %
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	- 446	- 949	503	- 113 %
<b>Charges de sinistres pour propre compte</b>	<b>- 993</b>	<b>- 946</b>	<b>- 47</b>	<b>5 %</b>

Les montants de sinistres payés bruts ont diminué de 9 % et les provisions techniques ont été dissoutes pour CHF 524'184 en 2024 (contre CHF 1'234'203 en 2023). Les assainissements et adaptations de produits amorcés en 2022, se sont poursuivis en 2024 et ont permis de revenir à une sinistralité maîtrisée.

Les sinistres et provisions techniques cédés aux réassureurs représentent 90 % des charges des sinistres brutes (paiements et provisions techniques) au 31.12.2024 contre 91 % au 31.12.2023.

Globalement, les charges de sinistres pour propre compte de CHF 993'236 représentent un taux de sinistre (loss ratio) brut de 69 % (70 % en 2023) et net de 60 % (contre 82 % en 2023).

### 3.1.3 Frais d'acquisition et de gestion

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolute	%
Frais d'acquisition et de gestion	- 5 319	- 5 175	- 144	3 %
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	4 676	4 711	- 35	- 1 %
<b>Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte</b>	<b>- 643</b>	<b>- 464</b>	<b>- 180</b>	<b>28 %</b>

Les frais d'acquisition et de gestion sont en légère augmentation de 3%.

La part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion s'élève à 88 % contre 91 % en 2023.

Globalement, les frais d'acquisition et de gestion pour propre compte représentent un taux de frais (cost ratio) brut de 37 % (contre 36 % en 2023) et net de 39 % (contre 40 % en 2023).

### 3.1.4 Total des charges de l'activité technique

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolute	%
Charges de sinistres pour propre compte	- 993	- 946	- 47	5 %
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	- 643	- 464	- 179	28 %
Autres charges techniques pour propre compte	0	- 27	27	N/A
<b>Total des charges de l'activité technique</b>	<b>- 1 637</b>	<b>- 1 437</b>	<b>- 152</b>	<b>12 %</b>

Globalement, le total des charges de l'activité technique de CHF 1'636'697 représente un ratio combiné (combined ratio) brut de 106% (contre 105 % en 2023) et net de 100 % (contre 122 % en 2023).

## 3.2 Résultat financier

### 3.2.1 Produits des placements

Les produits des placements sont constitués des revenus obtenus sur les placements (essentiellement les revenus sur les fonds de placements), des plus-values non-réalisées sur les titres en portefeuille et des plus-values réalisées sur la vente de titres.

Globalement, les produits des placements sont relativement stables par rapport à 2023 et ils se composent comme suit :

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Produits des placements				
<i>Revenus des placements</i>	130	120	10	8 %
<i>Plus-values non réalisées</i>	619	643	- 23	- 4 %
<i>Plus-values réalisées</i>	31	0	31	100 %
<b>Total des produits des placements</b>	<b>780</b>	<b>763</b>	<b>18</b>	<b>2 %</b>

Les revenus des placements ont augmenté par rapport à 2023, essentiellement du fait des fonds de placements en titres à revenus fixes.

La répartition des revenus des placements par catégorie d'actifs se présente de la manière suivante :

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Revenus des placements				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	12	20	- 8	- 72 %
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	52	30	22	42 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	37	34	3	9 %
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	29	35	- 6	- 21 %
<b>Total des revenus des placements</b>	<b>130</b>	<b>120</b>	<b>10</b>	<b>8 %</b>

Les plus-values non réalisées ont globalement diminué en 2024, la hausse sur les fonds de placements immobiliers étant absorbées par la baisse sur les fonds en titres à revenus fixes.

La répartition des plus-values non réalisées par catégorie d'actifs se présente comme suit :

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Plus-values non réalisées				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	177	51	126	71 %
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	333	471	- 138	- 42 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	105	121	- 16	- 15 %
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	5	0	5	100 %
<b>Total des plus-values non réalisées</b>	<b>620</b>	<b>643</b>	<b>- 23</b>	<b>- 4 %</b>

### 3.2.2 Charges financières et frais de gestion des placements

Les charges financières et frais de gestion des placements comprennent les coûts liés à la gestion de la fortune, les moins-values non-réalisées sur les titres en portefeuille ainsi que les moins-values réalisées sur la vente de titres.

Globalement, les charges financières et frais de gestion des placements ont diminué de 51 % par rapport à 2023.

Les charges financières et frais de gestion des placements se composent comme suit :

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Charges financières et frais de gestion des placements				
<i>Frais de gestion</i>	- 29	- 28	- 1	4 %
<i>Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation</i>	- 16	- 50	34	- 68 %
<i>Moins-values réalisées</i>	- 34	- 82	49	- 59 %
<b>Total des charges financières et frais de gestion des placements</b>	<b>- 79</b>	<b>- 161</b>	<b>82</b>	<b>- 51 %</b>

Les frais de gestion de fortune sont relativement stables par rapport à l'an passé (tout comme le niveau et la composition des actifs sous gestion).

Les moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation ainsi que les moins-values réalisées ont été moins élevée par rapport à 2023, montrant la poursuite de la stabilisation des actifs.

La répartition des moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation par catégorie d'actifs se présente comme suit :

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	0	0	0	N/A
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	- 4	- 38	34	- 90 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	- 1	- 11	10	- 92 %
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	- 11	- 1	- 10	1107 %
<b>Total des moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation</b>	<b>- 16</b>	<b>- 50</b>	<b>34</b>	<b>- 68 %</b>

La répartition des moins-values réalisées par catégorie d'actifs en comparaison avec 2023 se présente comme suit :

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Moins-values réalisées				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	0	0	0	N/A
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	- 22	- 82	61	100 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	- 10	0	- 10	N/A
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	- 2	0	- 2	N/A
<b>Total des moins-values réalisées</b>	<b>- 34</b>	<b>- 82</b>	<b>49</b>	<b>- 59 %</b>

### 3.2.3 Résultat annuel

L'exercice comptable 2024 se solde par un résultat d'exploitation positif de CHF 8'496 (contre une perte d'exploitation de CHF 282'642 l'année passée). En outre, l'évolution très favorable des marchés a généré un résultat de placements et sur autres éléments financiers positif de CHF 700'784 faisant passer l'exercice 2024 à un bénéfice net après impôts de CHF 730'701, contre 308'923 en 2023.

Afin de compenser une partie du report de perte au bilan, l'Assemblée générale tenue en mars 2025, a décidé de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 2024 et de reporter le bénéfice au bilan.

## 4 Gouvernance et gestion des risques

### 4.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (ci-après « le Conseil ») exerce la haute direction et surveillance de la société. D'un point de vue de la gestion des risques et de la compliance, le Conseil :

- Décide de la stratégie des risques et de la propension aux risques (ci-après « concept-cadre pour la gestion des risques ») à l'échelle de l'entreprise ;
- Supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux ;
- Est responsable du caractère approprié de l'environnement de contrôle et de risque au sein de l'entreprise et veille à ce que l'entreprise dispose et maintienne un système de contrôle interne (SCI) en adéquation avec ses activités, sa propension et sa tolérance aux risques ;
- Examine au moins une fois par an l'évaluation des risques établie par la Fonction risque et la qualité du SCI par le biais des informations et documents remis par le Comité Risques et Compliance ;
- Examine au moins une fois par an les activités de la Fonction compliance par le biais des informations et documents remis par le Comité Risques et Compliance.

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre et ses séances font l'objet d'un procès-verbal. Il se compose comme suit :

Président :	M. Frédéric Traimond
Vice-Président :	M. Patrick Streit
Membre :	Mme Julie Besson

Mme Nathalie Follonier était au Conseil d'administration depuis le 10 décembre 2021 (date de l'entrée au capital d'Epona SA de Vaudoise Assurances Holding SA) en tant que Vice-Présidente jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2024. M. Patrick Streit lui a succédé à la même date.

M. Pierre Zumwald était au Conseil d'administration depuis le 10 décembre 2021 (date de l'entrée au capital d'Epona SA de Vaudoise Assurances Holding SA) en tant que membre jusqu'au 19 septembre 2024. Mme Julie Besson, ancienne directrice générale jusqu'au 31 octobre 2024, lui a succédé le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Le Comité Risques et Compliance était un comité intervenant comme soutien à la décision pour le Conseil d'administration. Il avait notamment les responsabilités suivantes :

- La discussion du concept-cadre pour la gestion des risques, sa conformité à l'échelle de l'entreprise et la soumission des recommandations correspondantes à l'ensemble de l'organe responsable de la haute direction ;
- La vérification annuelle du concept-cadre pour la gestion des risques et sa conformité à l'échelle de l'entreprise ainsi que l'établissement de recommandations destinées au Conseil pour son éventuelle correction ;
- La surveillance de la mise en œuvre de la stratégie des risques et de la propension aux risques par le Directeur général ;
- La surveillance de la Fonction compliance ;
- L'évaluation de l'efficacité du SCI.

Il était composé de deux membres issus du Conseil d'administration et se réunissait au moins 3 fois par an.

Il se composait comme suit :

Présidente :	Mme Nathalie Follonier
Vice-Président :	M. Frédéric Traimond

En mars 2024, ce comité a été dissout et ses tâches et responsabilités ont été directement reprises par le Conseil d'administration.

## 4.2 Direction générale et Comité de direction

La Direction générale est responsable de la gestion et de la représentation de la société notamment de la gestion opérationnelle ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie. Elle participe à l'élaboration de la stratégie des risques et de la propension aux risques conjointement avec le Conseil d'administration et est responsable de la mise en œuvre de ces derniers. Elle est chargée par le Conseil de mettre en place un SCI documenté qui réponde aux critères d'efficacité, d'efficience et de traçabilité, communiqué à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Le Comité de direction (ci-après « CODIR ») intervient comme soutien au Directeur général sur les sujets touchant à l'activité opérationnelle et la gestion de l'entreprise. Il permet notamment une saine gestion du risque par :

- Un échange régulier sur les problèmes rencontrés et les actions à entreprendre ;
- Une revue des KPIs de l'entreprise ;
- Une présentation des thématiques spécifiques à chaque département.

Le CODIR se réunit au moins une fois par mois et ses séances font l'objet d'un procès-verbal.

La Direction générale et le Comité de direction sont composés comme suit depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Directeur général : M. Charles Perraudin, également

Membres du CODIR : M. Emilie Guillaume, Directrice du département finances et administration  
M. Dan Cao, Directeur du département prestations, transformation digitale, médical et projets transverses  
Mme Christina Schubiger, Directrice du département Développement  
Mme Carine Struchen, Responsable Legal & Compliance  
Mme Aurélia Kunt, Responsable IT & Business analyse  
Mme Ceren Grangier, Directrice du département Service clients et souscription

Mme Julie Besson a tenu ses fonctions de directrice générale jusqu'au 31 août 2024 et a quitté la société le 31 octobre 2024.

Mme Mélanie Robyr Jaques a quitté la société le 31 décembre 2023. Mme Carine Struchen lui a succédé le 1<sup>er</sup> janvier 2024 en tant que Responsable Legal & Compliance.

### 4.3 Fonctions spécifiques et lignes de défense

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la responsabilité des fonctions risque et compliance, ainsi que les tâches spécifiques de ces dernières, est attribuée au Responsable Legal et Compliance, lequel bénéficie toujours du soutien des entités spécifiques de la Vaudoise.

#### 4.3.1 Les lignes de défense

Le concept des 3 lignes de défense est le suivant :

Ligne de défense	But	Personnes concernées
<b>1<sup>re</sup> ligne de défense</b>	Intégrée dans les opérations journalières, elle a pour but d'identifier, d'évaluer, de réduire et de contrôler les risques encourus. Elle doit notamment aussi détecter les nouveaux risques liés aux évolutions réglementaires, technologiques, politiques ou économiques.	CA (lignes directrices) Direction (processus/directives) Collaborateurs (utilisateurs)
<b>2<sup>e</sup> ligne de défense</b>	Consiste à surveiller les mesures conçues par la « première ligne de défense » et si nécessaire, à proposer des mesures correctives (ajustement continu et optimisation du concept-cadre de gestion des risques).	Fonction risque et compliance (contrôles/ajustements)
<b>3<sup>e</sup> ligne de défense</b>	Donne une évaluation indépendante des deux premières lignes de défense dans la mesure où celles-ci sont importantes pour le contrôle des rapports financiers et pour le respect des prescriptions prudentielles.	Audit interne et Révision externe

### **4.3.2 Fonction compliance**

Les tâches de la Fonction compliance comprennent notamment les activités suivantes :

- Surveiller et recourir aux mesures appropriées dans le but de contribuer à éviter les risques de compliance ;
- Assurer le suivi de toutes les affaires juridiques ;
- Assurer la veille réglementaire ;
- Etablir l'évaluation annuelle du risque de compliance et l'élaboration d'un plan d'action axé sur le risque, remis une fois par an au Conseil d'administration ;
- Remettre au Conseil d'administration en temps utile, des rapports sur les modifications importantes de l'évaluation du risque de compliance ou sur les manquements graves constatés en matière de compliance et les faits de grande portée.

La Fonction compliance respecte les prescriptions de la circulaire FINMA 2017/02 « Gouvernance d'entreprise - assureurs ».

### **4.3.3 Fonction risque**

Les tâches de la Fonction risque comprennent notamment les activités suivantes :

- Etablir et maintenir un dispositif de gestion des risques et de système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'entreprise ;
- Identifier les risques principaux, y compris les cumuls de risques, les évaluer et les revoir périodiquement. Vérifier que les mesures de mitigation et la stratégie de traitement en place soient conformes à l'appétit au risque de l'entreprise ;
- Etablir des rapports sur des positions individuelles ou agrégées de risques et notamment la réalisation de tests de résistance et d'analyses de scénarios dans des conditions commerciales défavorables ;
- Coordonner le système de contrôle interne et en assurer le pilotage ;
- Remettre un rapport sur l'évolution du profil de risque de l'entreprise et son activité au moins une fois par an au Conseil d'administration.
- En cas d'évolution particulière de la situation, la Fonction risque en informe le Conseil d'administration en temps utile.

La Fonction risque respecte les prescriptions de la circulaire FINMA 2017/02 « Gouvernance d'entreprise - assureurs ».

### **4.3.4 Audit interne**

La fonction d'audit interne est assumée par l'Audit interne de la Vaudoise en vertu du « contrat de service entre la Vaudoise Générale et Epona SA du 16 décembre 2021 ». Il est mandaté par le Conseil d'administration et l'étendue de son activité est définie tous les ans conjointement avec le Directeur général et le Comité Risques et Compliance. Il s'attache plus particulièrement aux risques et processus de gouvernance et métier de l'entreprise.

## 4.4 Système de contrôle interne (SCI)

Le système de contrôle interne (SCI) de l'entreprise est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- L'efficacité et l'efficience des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et règlements.

Une politique en matière de gestion des risques et de système de contrôle interne définit les principes pour ces différentes approches ainsi que les responsabilités. Cette politique a été mise à jour en juin 2024.

Le SCI est validé par le Conseil d'administration et sa mise en œuvre est de la responsabilité du Comité de Direction avec le soutien de la Fonction risque qui agit en qualité de 2ème ligne de défense.

Le SCI couvre l'ensemble des processus de l'entreprise ainsi que les contrôles au niveau de l'entreprise. Les activités de contrôle de l'entreprise sont gérées à l'aide du logiciel de gestion des risques et Compliance ENABLON, qui permet une gestion intégrée des risques et des contrôles. Les processus SCI d'Epona sont intégrés et documentés dans ENABLON, les contrôles-clés sont spécifiés dans l'application et évalués en permanence, mais au moins une fois par an, par les responsables de Départements et la fonction risque. La fonction risque agit comme coordinateur entre les différents processus métier et le SCI au niveau de l'entreprise et il soutient les responsables de Départements dans la mise en place des mesures et dans l'exploitation du logiciel. En tant qu'administrateur de l'application ENABLON, il lance périodiquement des plans de contrôles pour l'évaluation permanente de la qualité du SCI.

Le pilotage des processus de gestion des risques et de contrôle interne est réalisé à l'aide de l'outil applicatif ENABLON. Cet outil permet de s'assurer que les procédures en vigueur sont appliquées telles que définies.

Les partenaires choisis font également l'objet d'un suivi rigoureux en matière de contrôle interne.

Lors des opérations de pilotage du SCI, l'entreprise procède à des évaluations continues ou ponctuelles pour s'assurer que les contrôles internes et les principes qui leurs sont associées sont mis en place et fonctionnent.

Les constats des activités de pilotage sont documentés et communiqués à la Direction et au Conseil d'administration au moyen du rapport annuel sur les risques et le SCI.

## 5 Profil de risque

---

Dans le cadre de son activité d'assureur animalier, Epona est confrontée à un certain nombre de risques, soit liés à son activité, soit liés à la situation économique.

### 5.1 Risque d'assurance

Le risque d'assurance est constitué par le risque lié à la liquidation des provisions techniques, par le risque des nouveaux sinistres attendus pour l'année en cours liés aux primes souscrites ainsi que par celui lié aux sinistres découlant des primes non acquises. La conclusion d'un contrat de réassurance en quote-part dès le 1er juillet 2021 avec une cession de 90 % des sinistres survenus dès cette date permet de réduire sensiblement l'exposition au risque net de réassurance. Ce contrat vient en sus du traité de réassurance en Excess of Loss préexistant et visant à éliminer le risque lié aux sinistres importants. Ce dernier n'a pas été reconduit en 2024.

Les principales composantes du risque d'assurance sont :

- Le risque sur les nouveaux sinistres attendus, qui atteint CHF 283'168
- Le risque de run-off, qui se monte à CHF 182'289
- Le risque lié aux primes non acquises, qui se monte à CHF 97'807

L'agrégation de ces composantes permet une mitigation de l'ordre de 26 % des risques pris individuellement. De ce fait, le risque d'assurance évalué dans le SST 2025 pour déterminer le capital cible représente CHF 447'045, en diminution de 4%.

### 5.2 Risque de marché

Le risque de marché est lié aux variations des taux d'intérêt, aux éventuels écarts des taux d'intérêt des obligations en portefeuille par rapport aux emprunts sans risque, aux taux de change, aux fluctuations sur les marchés des actions et sur le marché immobilier.

Les principales composantes du risque de marché sont :

- Le risque de taux d'intérêts, qui atteint CHF 703'067
- Le risque de spread, qui atteint CHF 379'886
- Le risque sur le marché des actions, qui atteint CHF 974'489
- Le risque sur le marché immobilier, qui atteint CHF 427'772
- Le risque de change, qui atteint CHF 510'979

L'agrégation de toutes les composantes permet une mitigation de l'ordre de 79% des risques individuels. De ce fait, le risque de marché pris en compte dans le SST 2025 pour déterminer le capital cible atteint le montant de CHF 1'669'933, en augmentation de 14 % par rapport au SST 2024.

### 5.3 Risque de crédit

Le risque de crédit mesure le risque de défaillance d'une contrepartie, et ce dans tous les postes de l'actif qui sont subordonnés à un remboursement d'une contrepartie.

Le modèle utilisé par Epona correspond au modèle standard, soit l'approche à un facteur du modèle de Merton. Ce modèle vise à définir, pour chaque contrepartie, une distribution du risque de crédit, compte tenu d'un risque de défaillance et d'un risque de migration. L'exposition au risque de chaque contrepartie dépend du montant de l'actif concerné en valeur de marché, et du secteur et du rating de la contrepartie. Pour ce qui est du risque de crédit de la réassurance, l'exposition comprend les provisions cédées ainsi que le risque des nouveaux sinistres, estimé par le biais des primes cédées. Toutes les positions obligataires, bancaires et de réassurance ont été modélisées au moyen du modèle de Merton. Les positions de créances d'assurance et les actifs transitoires (autres débiteurs) sont quant à elles encore modélisées par le biais de l'approche Bâle III.

Le risque de crédit évalué dans le cadre du SST 2025 pour déterminer le capital cible représente CHF 1'023'628, en diminution de 15 %.

Une fois agrégés, les risques d'assurance, de marché et de crédit représentent CHF 2'769'938 sur le capital cible (augmentation de 1%).

## 5.4 Risque opérationnel

Les processus opérationnels sont identifiés, cartographiés et attribués aux responsables de département respectifs dans le logiciel de gestion des risques et SCI ENABLON.

Les directeurs de département sont responsables d'identifier les risques et d'en assurer le suivi dans l'outil applicatif.

Il existe des contrôles renforcés dès lors que le dédommagement d'un sinistre atteint certains seuils et des analyses du portefeuille sont faites trimestriellement pour identifier les risques éventuels et prendre des mesures de mitigation. Par ailleurs, les sinistres d'un montant égal ou supérieur à CHF 15'000 doivent être annoncés dans le cadre du contrat de réassurance.

Les pertes économiques inhérentes aux fraudes internes ou externes sont à annoncer par tout collaborateur dès le premier franc à la Direction, qui en informe le Conseil d'administration, conformément à la politique de "tolérance zéro" de la société.

Tous les dommages opérationnels sont sauvegardés dans un inventaire tenu par la Fonction risque et compliance et l'avancement des mesures de remédiation est suivi. Cela inclut notamment les mesures opérationnelles implémentées, les dépenses engagées, les montants éventuellement récupérés, les prochaines actions prévues (p.ex. actions en justice, transactions, développement informatiques, adaptations des politiques ou procédures).

En fonction du type de risque réalisé (exemple : erreur humaine, fraude, cyberattaque, indisponibilité de l'outil de production), une phase d'analyse est lancée et, le cas échéant, des mesures spécifiques sont mises en place, notamment :

- Action de correction immédiate
- Activation du plan de continuité des activités
- Information à la FINMA

Durant l'exercice 2024, Epona n'a pas été confrontée à des dégâts significatifs découlant de l'un des risques opérationnels identifiés.

## 5.5 Autres risques importants

Parmi les autres risques importants, on peut notamment citer :

- Le risque de difficultés financières qui affectent la conjoncture et auraient comme conséquence une baisse importante des affaires.
- Le risque de concentration immobilière sur l'immeuble géré en direct.
- Le risque de concentration de risque sur les provisions cédées aux réassureurs.
- Le risque d'un événement catastrophique lors d'un concours équestre international (tel que le CHI de Genève une fois par an) qui occasionnerait potentiellement un sinistre de plusieurs millions.

Les scénarios listés ont une composante de CHF 459'570 dans le capital porteur de risques, en baisse de 8%.

## 5.6 Exposition aux risques durant l'exercice 2024

Durant l'exercice sous revue, Epona a été, notamment, exposée aux quatre risques principaux suivants, dans l'ordre du plus au moins élevé.

- Baisse du chiffre d'affaires et risque de non-diversification du portefeuille : Epona est active dans une seule et unique branche d'assurance, elle n'a pas d'alternative à sa croissance et une baisse du volume des affaires se répercuterait directement sur les résultats.
- Ratio de sinistres sur primes déséquilibré : une modification des habitudes de consommation des soins vétérinaires couplée à une augmentation des tarifs vétérinaires pourraient entraîner une hausse des sinistres qui ne serait plus couverts par les primes.
- Perte importante sur les marchés financiers : un crash boursier aurait un impact négatif sur le compte de résultat et pourrait entraîner une forte baisse du ratio SST, voire une sous-couverture des fonds propres.
- Défaillance des systèmes d'information : perte de données ou indisponibilité du système d'exploitation en raison d'une faille de sécurité ou d'un défaut d'approvisionnement en électricité des serveurs pourraient conduire à une immobilisation de l'entreprise et avoir de graves conséquences en termes d'exploitation et de résultats.

Les mesures d'évaluation et de réduction de ces risques sont les suivantes (l'ordre correspond à celui des risques ci-dessus) :

- Baisse du chiffre d'affaires et risque de non-diversification du portefeuille : une analyse constante du marché permet à Epona de répondre aux besoins correspondants de manière rapide et efficace et de profiter de nouvelles opportunités d'affaires en raison de sa petite taille et son organisation agile. De nouveaux produits peuvent rapidement voir le jour, de même que l'arrêt de la vente de certains produits ou des adaptations tarifaires peuvent être mis en œuvre à court terme. Epona s'efforce également d'améliorer constamment les outils permettant une interaction plus rapide et qualitative avec la clientèle.
- Ratio de sinistres sur primes déséquilibré : le plan d'exploitation définit de manière détaillée la politique de réservation. Un traité de réassurance en quote-part a été conclu dès le 1er juillet 2021 avec une cession de 90 % des sinistres survenus dès cette date. La politique d'acceptation des risques limite les sommes sous risque. Une équipe dédiée avec des compétences vétérinaires est en place afin de mieux absorber la complexité du traitement des sinistres. De plus, les dossiers de sinistres complexes sont supervisés par un vétérinaire interne à Epona. Ce dernier est également impliqué dans le cadre de l'acceptation des risques (analyse de verbaux d'acceptation, de rapports vétérinaires et de radiographies). La sinistralité est monitorée mensuellement sur la

base de statistiques par espèces d'animaux et par type de sinistre. Les portefeuilles d'assurance dont le ratio ne satisfait pas aux exigences d'Epona font l'objet de mesures d'assainissement ponctuelles.

- Perte importante sur les marchés financiers : les placements sont marqués par une forte diversification à travers des placements collectifs majoritairement en CHF sur la base du profil d'investisseur défini. Un suivi des performances est effectué mensuellement via les relevés de la banque dépositaire. Epona analyse également la note de la banque dépositaire via les agences de notation financière. Epona contacte la banque dépositaire si la note de cette dernière se dégrade et ne correspond plus aux limites admises.
- Défaillance des systèmes d'information : Les prestataires de la société appliquent des standards de sécurité élevés. Afin de garantir une reprise des activités dans les meilleurs délais, Epona a mis en place dans le cadre de son plan de Business Continuity Management une procédure de récupération des données conforme à une durée maximale d'interruption définie. La procédure a fait l'objet de différents tests par le prestataire IT en charge de notre infrastructure.

## 5.7 Concentration de risques durant l'exercice 2024

Une évolution des marchés financiers défavorable (risque de marché), une tendance à la hausse des habitudes de consommation des preneurs d'assurance corrélée à la hausse des coûts de la médecine vétérinaire non couvertes par les primes encaissées (risque d'assurance) et l'activité spécifique et unique d'Epona dans le secteur de l'assurance animalière (risque stratégique) représentent la principale concentration des risques de l'entreprise.

Ces risques font l'objet d'une propension et d'une tolérance aux risques dont les principes sont définis par le règlement sur la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, revu annuellement.

L'échelle décidée par le Conseil d'administration pour définir la propension aux risques est la suivante : faible - moyenne - élevée. Pour chaque niveau, plusieurs types d'actions sont associées comme mesure de mitigation du risque :

- Eviter : Modifier le processus ou la procédure afin de supprimer l'exposition au risque inhérent
- Réduire : Modifier le processus ou la procédure afin de limiter l'exposition au risque inhérent
- Transférer : Modifier le processus ou la procédure afin de transférer l'exposition au risque inhérent
- Accepter : Assumer et contrôler l'exposition au risque inhérent sans mesure d'atténuation particulière.

### 5.7.1 Risque de marché

Une évolution négative de la conjoncture économique et des marchés financiers sur le plan régional, national ou global peut avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de l'entreprise, sa rentabilité et sa capacité à maintenir le capital-actions minimum de CHF 3 millions.

Il en découle des mesures de mitigation de type « réduire » et « accepter ».

### 5.7.2 Risque d'assurance

Des faits et des circonstances allant à l'encontre des hypothèses et appréciations mises en place pour établir le niveau des provisions pour la gestion des sinistres, développer les produits, fixer leur prix et

calculer les mesures de valeur utilisées pour conduire l'entreprise pourraient avoir des répercussions importantes sur les résultats de l'entreprise et sa capacité à remplir ses engagements.

Il en découle des mesures de mitigation de type « réduire » et « transférer ».

### **5.7.3 Risque stratégique**

Des défaillances dans l'appréciation, la gestion et la mise en œuvre des initiatives stratégiques pourraient avoir une incidence négative significative sur le développement de l'entreprise, sur ses résultats ou sur l'atteinte des objectifs stratégiques.

Il en découle des mesures de mitigation de type « réduire » et « transférer ».

Ces risques font l'objet de mesures de mitigation et d'un suivi régulier et constant de la part de la Direction, laquelle informe trimestriellement ou lors d'événement majeur le Conseil d'administration.

## 6 Evaluation

### 6.1 Valeur des actifs conforme au marché

La société gère sa fortune de manière à garantir la sécurité de ses réserves, la répartition des risques, un rendement suffisant des placements et la couverture du besoin prévisible de liquidités. Elle veille en premier lieu à assurer la pérennité de la couverture de ses engagements d'assurance figurant au bilan. Elle respecte les principes d'une répartition appropriée des risques. L'actif est donc réparti entre différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques, assurant une diversification adéquate.

Les fonds de placements d'Epona sont évalués dans la comptabilité générale à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. L'immeuble d'exploitation, est quant à lui classé en immobilisations corporelles et valorisé au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure des actifs d'Epona à fin 2024 en comparaison avec 2023 ainsi que la valeur de marché de chacune des classes d'actifs.

Montants au 31 décembre en MCHF	Valeur de marché	Ajustement à la valeur de marché	Valeur comptable	
	2024	2024	2024	2023
Fonds de placements immobiliers	1 584	34	1 550	1 375
Fonds de placements en titres à revenu fixe	8 239	33	8 205	7 359
Fonds de placements en actions	2 351	68	2 283	1 870
Fonds de placements du marché monétaire	1 190	0	1 190	2 790
<b>Total des placements</b>	<b>13 364</b>	<b>135</b>	<b>13 229</b>	<b>13 394</b>
Liquidités	1 212	0	1 211	969
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	6 819	- 2	6 821	7 383
Immobilisations	1 624	- 603	2 227	2 332
Créances d'assurance	435	0	435	532
Autres créances	93	0	93	50
Actifs transitoires	159	0	159	173
<b>Total des autres actifs</b>	<b>10 341</b>	<b>- 605</b>	<b>10 946</b>	<b>11 440</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>23 704</b>	<b>- 470</b>	<b>24 174</b>	<b>24 833</b>

La réserve latente forcée sur l'immeuble commercial a été estimée à CHF 117'333, la valeur de marché étant supposée égale à CHF 1'600'000. La source d'expertise pour l'établissement de cette valeur de marché a été établie par l'entreprise Domicim en décembre 2019.

Les immobilisations incorporelles ont une valeur de marché nulle, alors que leur valeur statutaire s'élève à CHF 720'524.

La somme des valeurs des actifs conformes au marché s'élève ainsi au 31 décembre 2024 à CHF 23'704'061 et correspond donc à une moins-value de CHF 469'961 par rapport à la valeur

statutaire figurant dans les comptes. Le retraitement entre l'actif statutaire et la valeur des actifs conforme au marché entraîne une diminution du total du bilan de 1,9 %, principalement en raison des actifs incorporels.

## 6.2 Valeur des engagements d'assurance conforme au marché

Le montant total des provisions techniques brutes d'Epona au bilan statutaire à fin 2024 s'élève à CHF 7'856'686.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes provisions techniques en comparaison avec 2023 ainsi que la valeur conforme au marché de chacune des positions.

Montants au 31 décembre en MCHF	Valeur de marché	Ajustement à la valeur de marché	Valeur comptable	
	2024	2024	2024	2023
Report de primes	5 269	0	5 269	5 399
Provisions pour sinistres à payer et ULAE	2 514	- 2	2 517	3 033
Provisions de fluctuation des risques en cours	0	- 71	71	78
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>7 783</b>	<b>- 73</b>	<b>7 857</b>	<b>8 511</b>

Le report de primes est calculé informatiquement comme la part de la prime non encore acquise au 31 décembre 2024. Aucun ajustement n'est effectué sur cette position.

Les provisions pour sinistres à payer statutaires sont établies sur la base des triangles de développement statistiques et correspondent à la meilleure estimation possible au 31 décembre 2024 (*best estimate value*). L'ajustement à la valeur de marché est de faible importance étant donné la rapidité de liquidation des sinistres. En moyenne, 94,5 % des cas sont traités entre leur année de survenance et celle suivant l'année de survenance du sinistre. L'escompte déterminé sur les provisions au 31 décembre 2024 a conduit à une réduction du montant de CHF 2'200, soit 0,1 % des provisions pour sinistres à payer et ULAE brutes de réassurance.

La provision de sécurité et pour fluctuation d'un montant de CHF 71'182 au bilan statutaire a quant à elle été entièrement dissoute au bilan proche du marché.

La valeur des provisions techniques conforme au marché s'élève ainsi à fin 2024 à CHF 7'783'305 et correspond à une moins-value de CHF 73'382 par rapport à la valeur statutaire figurant dans les comptes.

## 6.3 Montant minimum

Le montant minimum, ou marge sur la valeur de marché, correspond au capital supplémentaire nécessaire pour couvrir la liquidation des sinistres du portefeuille, mais également la liquidation du risque de crédit lié au réassureur, du risque de marché non diversifiable et de l'impact des scénarios. En effet, en cas de reprise de la société par un tiers, celui-ci doit être également indemnisé pour les coûts engendrés par les risques présents en portefeuille.

Le modèle utilisé prend en compte le développement futur des risques en portefeuille en les subordonnant à une grandeur de référence, en l'occurrence ici le développement des paiements futurs

des sinistres. Cette méthode s'applique bien à Epona, ses risques étant étroitement liés à la sinistralité effective, et le rapide développement des sinistres illustre la très courte durée des risques auxquels un éventuel repreneur devrait faire face.

Une fois les différents risques développés, ceux-ci sont actualisés selon la courbe des taux sans risque en CHF puis multipliés par le coût du capital, soit 6 %.

En agrégeant les divers éléments, Le montant minimum est de CHF 34'717 dans le cadre du SST à fin 2024 (contre CHF 37'803 à fin 2023).

## 6.4 Valeur des autres engagements conforme au marché

Il n'y a pas de réserves latentes pour les autres engagements au 31 décembre 2024, et donc aucune différence entre le bilan statutaire et le bilan SST pour ces postes.

Le tableau suivant présente la valeur statutaire des autres engagements en comparaison avec 2023 ainsi que la valeur de marché de chacune des positions.

Montants au 31 décembre en MCHF	Valeur de marché	Ajustement à la valeur de marché	Valeur comptable	
	2024	2024	2024	2023
Dépôts de réassurance cédée	6 821	0	6 821	7 383
Autres dettes nées d'opérations d'assurance	1 533	0	1 533	1 674
Dettes diverses	618	0	618	675
Autres postes du compte de régularisation	320	0	320	295
<b>Total des autres engagements</b>	<b>9 292</b>	<b>0</b>	<b>9 292</b>	<b>10 028</b>

## 7 Gestion du capital

---

### 7.1 Planification du capital

La gestion du capital d'Epona se base sur la planification stratégique trisannuelle du Conseil d'administration, revue chaque année. Par ailleurs, dans le cadre d'ORSA, des scénarios de stress tests sont établis afin de démontrer la capacité de résistance aux événements adverses de la société.

### 7.2 Fonds propres

Le montant total des fonds propres d'Epona à fin 2024 s'élève à CHF 7'025'392, en hausse de 12%. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes positions en comparaison avec 2023.

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolute	%
Capital	3 861	3 861	0	0 %
Réserves légales issues du capital	3 266	3 266	0	0 %
Report de la perte	- 102	- 832	731	- 720 %
<b>Total des fonds propres</b>	<b>7 025</b>	<b>6 295</b>	<b>731</b>	<b>10 %</b>

La différence entre la somme des actifs à la valeur de marché et la somme des engagements à la valeur de marché représente quant à elle un montant de CHF 6'594'094 (contre CHF 5'635'300 un an auparavant soit une augmentation de 17%).

L'écart entre ces deux valeurs à fin 2024 représente un montant de CHF 566'343 qui correspond aux ajustements effectués dans l'objectif de déterminer la valeur de marché d'Epona, à savoir la moins-value sur les immobilisations incorporelles pour CHF 720'524, la plus-value latente forcée de l'immeuble commercial pour CHF 117'333, l'escompte sur les provisions techniques cédées au réassureur pour CHF 1'817, la dissolution de la provision de sécurité et pour fluctuation pour CHF 71'182, l'escompte sur les provisions pour sinistres à payer et ULAE pour CHF 2'200 et le montant minimum de CHF 34'717.

## 8 Solvabilité

Epona applique pour son calcul SST le modèle standard, c'est-à-dire que nous n'utilisons aucun modèle interne pour l'évaluation des risques. Les informations figurant dans ce rapport correspondent à celles qui ont été déclarées à la FINMA et sont encore soumises à un audit prudentiel de la part de la FINMA. Les données ont déjà été validées dans le cadre d'un audit prudentiel effectué par la société d'audit Ernst & Young SA, à Lausanne.

### 8.1 Résultats principaux du SST

Le quotient SST à fin 2024 s'élève à 223,7 %, soit une augmentation de plus de 37 points, par rapport aux 186,6 % de l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique par la hausse du capital porteur de risque en raison du résultat positif sur les placements constaté en 2024, ainsi que par la légère baisse du capital cible.

### 8.2 Capital cible

Le capital cible s'élève à CHF 2'947'446 au 31 décembre 2024, en baisse de 2,3 % par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes composantes du capital cible et des risques de marché et d'assurance en comparaison avec 2023.

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolue	%
Risque sur les nouveaux sinistres	283	276	7	3 %
Risque de run-off	182	208	- 26	- 13 %
Risque lié aux primes non acquises	98	108	- 10	- 9 %
<b>Risque d'assurance agrégé</b>	<b>447</b>	<b>466</b>	<b>- 19</b>	<b>- 4 %</b>
Risque de taux d'intérêts	703	601	102	17 %
Risque de spread	380	336	44	13 %
Risque sur le marché des actions	974	835	140	17 %
Risque sur le marché immobilier	428	414	13	3 %
Risque de change	511	415	96	23 %
<b>Risque de marché agrégé</b>	<b>1 669</b>	<b>1 465</b>	<b>204</b>	<b>14 %</b>
Risque de crédit	1 024	1 200	- 177	- 15 %
<b>Risques d'assurance, de crédit et de marché agrégés</b>	<b>2 770</b>	<b>2 757</b>	<b>13</b>	<b>0 %</b>
Scénarios de risques	460	500	- 40	- 8 %
Résultat financier attendu	- 219	- 190	- 29	15 %
Résultat d'assurance attendu	- 63	- 50	- 13	26 %
<b>Capital cible</b>	<b>2 947</b>	<b>3 017</b>	<b>- 69</b>	<b>- 2 %</b>

Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la diminution du risque de crédit et du risque d'assurance étant donné la diminution des provisions techniques, ainsi que par l'augmentation des résultats financiers et assurantiels attendus. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse du risque de marché, en raison de l'augmentation des placements financiers risqués (fonds d'actions et immobiliers notamment).

### 8.3 Capital porteur de risque

Le montant du capital porteur de risque à fin 2024, soit le capital à disposition pour couvrir l'ensemble des risques représenté par le capital cible s'élève à CHF 6'594'093, en augmentation de 17 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes composantes du capital porteur de risque en comparaison avec 2023.

Montants en MCHF	2024	2023	Variation	
			Absolute	%
Valeur des actifs conforme au marché	23 704	24 095	- 391	- 2 %
Valeurs des engagements conforme au marché	17 110	18 459	- 1 349	- 8 %
<i>Valeur des engagements d'assurance conforme au marché</i>	<i>7 783</i>	<i>8 394</i>	<i>- 611</i>	<i>- 8 %</i>
<i>Montant minimum</i>	<i>35</i>	<i>38</i>	<i>- 3</i>	<i>- 9 %</i>
<i>Valeur des autres engagements conforme au marché</i>	<i>9 292</i>	<i>10 028</i>	<i>- 736</i>	<i>- 8 %</i>
Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	6 594	5 635	959	15 %
<b>Capital porteur de risque</b>	<b>6 594</b>	<b>5 635</b>	<b>959</b>	<b>15 %</b>

## 9 Signatures

Epona, Société d'assurance générale des animaux SA



Charles Perraudin  
Directeur général



Emilie Guillaume  
Directrice financière

Lausanne, le 28 avril 2025

## 10 Annexes

Les modèles quantitatifs « Résultat de l'entreprise », « Bilan SST individuel simplifié » et « Solvabilité individuelle » sont annexés au présent Rapport sur la situation financière, de même que les comptes annuels audités d'Epona.

### 10.1 Annexe 1 : Modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise »

Rapport sur la situation financière:		Monnaie : CHF ou monnaie du rapport d'activité	
		Indications en millions	
modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »		Incendie, DN, dom. mat.	
		Ex. préc.	Ex. ss revue
1	Primes brutes	14.3	14.0
2	Primes brutes cédées aux réassureurs	-13.1	-12.5
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	1.2	1.4
4	Variations des reports de primes	0.1	0.3
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs	-0.2	-0.1
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	1.1	1.6
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.1	0.0
8	<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)</b>	1.2	1.6
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-11.3	-10.4
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	10.1	9.3
11	Variations des provisions techniques	1.2	0.5
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs	-0.9	-0.4
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations		
14	<b>Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)</b>	-0.9	-1.0
15	Frais d'acquisition et de gestion	-5.2	-5.3
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	4.7	4.7
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-0.5	-0.6
18	Autres charges techniques pour propre compte	0.0	0.0
19	<b>Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)</b>	-1.4	-1.6
20	Produits des placements	0.8	0.8
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-0.2	-0.1
22	<b>Résultat des placements (20 + 21)</b>	0.6	0.7
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0	0.0
24	Autres produits financiers	0.0	0.0
25	Autres charges financières	0.0	0.0
26	<b>Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)</b>	0.3	0.7
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux	0.0	0.0
28	Autres produits	0.0	0.0
29	Autres charges	0.0	0.0
30	Produits / charges extraordinaires	0.0	0.0
31	<b>Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)</b>	0.3	0.7
32	Impôts directs	0.0	0.0
33	<b>Bénéfice / perte (31 + 32)</b>	0.3	0.7

## 10.2 Annexe 2 : Modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

Rapport sur la situation financière :

modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

Monnaie : CHF ou  
monnaie du rapport SST  
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur conforme au marché des placements	Biens immobiliers	0.0		0.0
	Participations	0.0		0.0
	Titres à revenu fixe	0.0		0.0
	Prêts	0.0		0.0
	Hypothèques	0.0		0.0
	Actions	0.0		0.0
	Autres placements	13.4		13.4
	Placements collectifs de capitaux	13.4		13.4
	Placements alternatifs de capitaux	0.0		0.0
	Produits structurés	0.0		0.0
	Autres placements de capitaux	0.0		0.0
Total des autres placements	13.4		13.4	
Valeur conforme au marché des autres actifs	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0		0.0
	Créances sur instruments financiers dérivés	0.0		0.0
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée	0.0		0.0
	Liquidités	1.0		1.2
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	7.4		6.8
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.0		0.0
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.0		0.0
	Assurance directe : assurance dommages	7.4		6.8
	Réassurance active : assurance dommages	0.0		0.0
	Assurance directe : assurance-maladie	0.0		0.0
	Réassurance active : assurance-maladie	0.0		0.0
	Assurance directe : autres affaires	0.0		0.0
	Réassurance active : autres affaires	0.0		0.0
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.0		0.0
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	0.0		0.0
	Immobilisations corporelles	1.6		1.6
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis	0.0		0.0
	Immobilisations incorporelles	0.0		0.0
	Créances nées d'opérations d'assurance	0.5		0.4
	Autres créances	0.0		0.1
	Autres actifs	0.0		0.0
Capital non encore libéré	0.0		0.0	
Comptes de régularisation	0.2		0.2	
Total des autres actifs	10.7		10.3	
<b>Total valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>Total de la valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>24.1</b>		<b>23.7</b>
Valeur conforme au marché des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurances	8.4		7.8
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.0		0.0
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.0		0.0
	Assurance directe : assurance dommages	8.4		7.8
	Réassurance active : assurance dommages	0.0		0.0
	Assurance directe : assurance-maladie	0.0		0.0
	Réassurance active : assurance-maladie	0.0		0.0
	Assurance directe : autres affaires	0.0		0.0
	Réassurance active : autres affaires	0.0		0.0
	Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0		0.0
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.0		0.0	
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	0.0		0.0	
Montant minimum	0.0		0.0	
Valeur conforme marché des autres engagements	Provisions non techniques	0.0		0.0
	Dettes liées à des instruments de taux	0.0		0.0
	Dettes sur instruments financiers dérivés	0.0		0.0
	Dépôts résultant de la réassurance cédée	7.4		6.8
	Dettes nées d'opérations d'assurance	1.7		1.5
	Autres passifs	0.7		0.6
	Comptes de régularisation	0.3		0.3
Dettes subordonnées	0.0		0.0	
<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>18.5</b>		<b>17.1</b>
	<b>Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements</b>	<b>5.6</b>		<b>6.6</b>

### 10.3 Annexe 3 : Modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF ou  
monnaie du rapport  
SST  
Indications en millions

#### Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital porteur de risque (CPR)</b>	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	5.6		6.6
	Déductions	0.0		0.0
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base	0.0		0.0
	<b>Capital de base</b>	5.6		6.6
	Capital complémentaire	0.0		0.0
	<b>CPR</b>	5.6		6.6

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital cible</b>	Risque d'assurance	0.5		0.4
	Risque de marché	1.5		1.7
	Risque de crédit	1.2		1.0
	Effets de diversification	-0.4		-0.4
	Autres effets sur le capital cible	0.3		0.2
	<b>Capital cible</b>	3.0		2.9

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
<b>Quotient SST</b>	187%		224%

## **10.4 Annexe 4 : Rapport de l'organe de révision avec comptes annuels**

A l'Assemblée générale d'  
**EPONA, Société d'assurance générales  
des animaux SA, Lausanne**

Lausanne, le 26 mars 2025

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



### **Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Fanny Carpentier  
(Qualified Signature)

Experte-réviseur agréée

### **Annexes**

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- ▶ Proposition du conseil d'administration



*EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA*

## **Bilan en CHF**

(avant répartition du bénéfice)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>Placements</b>			
Actions		5 582	5 582
Autres placements	<b>10</b>	13 223 072	13 388 071
<b>Total des placements</b>		<b>13 228 654</b>	<b>13 393 653</b>
<b>Liquidités</b>		<b>1 210 604</b>	<b>969 016</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>11</b>	<b>6 820 567</b>	<b>7 383 390</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7</b>	<b>1 506 214</b>	<b>1 540 128</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8</b>	<b>720 524</b>	<b>791 916</b>
Créances sur les preneurs d'assurance	<b>12</b>	323 482	448 111
Créances sur les agents et d'autres intermédiaires		31 291	21 289
Créances sur les entreprises d'assurance		80 810	63 018
<b>Créances nées d'opérations d'assurances</b>		<b>435 583</b>	<b>532 418</b>
Autres créances diverses		92 678	49 795
<b>Autres créances</b>		<b>92 678</b>	<b>49 795</b>
Actifs transitoires		159 199	173 155
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>159 199</b>	<b>173 155</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>24 174 023</b>	<b>24 833 469</b>



EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA

## Bilan en CHF

(avant répartition du bénéfice)

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>Provisions techniques</b>	<b>11</b>	<b>7 856 686</b>	<b>8 511 118</b>
<b>Dépôts résultant de la réassurance cédée</b>		<b>6 820 567</b>	<b>7 383 390</b>
Dettes envers les preneurs d'assurance		1 091 710	1 173 327
Dettes envers les agents et d'autres intermédiaires		5 041	15 585
Dettes envers les entreprises d'assurance		436 525	485 248
<b>Dettes nées d'opérations d'assurances</b>		<b>1 533 275</b>	<b>1 674 160</b>
Autres passifs divers		617 790	674 919
<b>Autres passifs</b>		<b>617 790</b>	<b>674 919</b>
<b>Passifs transitoires</b>		<b>320 313</b>	<b>295 192</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS ET DES DETTES EXTERNES</b>		<b>17 148 631</b>	<b>18 538 778</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital social		3 861 400	3 861 400
Réserves légales issues du capital		3 265 495	3 265 495
Pertes reportées	-	832 204	- 1 141 127
Bénéfice / perte (-) de l'exercice		730 701	308 923
<b>Total des fonds propres</b>	<b>14</b>	<b>7 025 392</b>	<b>6 294 691</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>24 174 023</b>	<b>24 833 469</b>



EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA

Compte de résultat en CHF	Notes	2024	2023
Primes brutes		13 960 357	14 308 938
Primes brutes cédées aux réassureurs		-12 524 840	-13 128 272
<b>Primes pour propre compte</b>		<b>1 435 517</b>	<b>1 180 666</b>
Variation des reports de primes	15	290 247	124 769
Variation des reports de primes : part des réassureurs		-117 223	-206 793
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>1 608 541</b>	<b>1 098 642</b>
Autres produits de l'activité d'assurance		36 652	56 223
<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance</b>		<b>1 645 193</b>	<b>1 154 865</b>
Charges des sinistres : montants payés bruts		-10 421 377	-11 307 306
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs		9 349 557	10 076 199
Variation des provisions techniques	16	524 184	1 234 203
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	16	-445 600	-948 975
<b>Charges de sinistres pour propre compte</b>		<b>-993 236</b>	<b>-945 878</b>
Frais d'acquisition et de gestion		-5 319 267	-5 174 999
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion		4 675 806	4 711 096
<b>Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte</b>		<b>-643 461</b>	<b>-463 903</b>
Autres charges techniques pour propre compte		0	-27 727
<b>Total des charges de l'activité technique</b>		<b>-1 636 697</b>	<b>-1 437 508</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>8 496</b>	<b>-282 642</b>
Produits des placements	17	780 027	762 612
Charges financières et frais de gestion des placements	18	-79 211	-161 150
<b>Résultat des placements</b>		<b>700 816</b>	<b>601 462</b>
Autres produits financiers		95	207
Autres charges financières		-127	-5 810
<b>Résultat sur les autres éléments financiers</b>		<b>-32</b>	<b>-5 603</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>709 280</b>	<b>313 216</b>
Produits exceptionnels	19	33 528	0
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>33 528</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice / Perte avant impôts</b>		<b>742 808</b>	<b>313 216</b>
Impôts directs		-12 107	-4 294
<b>Bénéfice / Perte</b>		<b>730 701</b>	<b>308 923</b>

## Annexe aux comptes annuels (en CHF)

EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA, Lausanne a été inscrite au Registre du commerce le 3 mai 2021.

En date du 3 décembre 2021, un contrat de transfert de patrimoine a été signé entre Epona société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux et Epona, Société d'assurance générale des animaux SA. Ce contrat définit les modalités de transfert des actifs et passifs, des contrats d'assurance et autres contrats ainsi que des rapports de travail. En date du 10 mars 2022, un avenant au contrat de transfert de patrimoine a été signé, précisant la date d'effet du transfert fixée au 31 décembre 2021.

Le 16 décembre 2021, la société a obtenu une licence pour l'exploitation de l'activité d'assurance. Le démarrage effectif de cette activité a lieu après le transfert de patrimoine, soit dès le 1er janvier 2022.

### 1 Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément au Code des Obligations, particulièrement selon les articles de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes (art. 957 à 963b) en vigueur depuis le 1er janvier 2013. En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurances privées (art. 85 OS-FINMA) en vigueur à partir du 1er septembre 2024.

Tous les chiffres mentionnés dans les états financiers sont arrondis individuellement.

### 2 Conversion des monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours de conversion du dernier jour du mois précédent. Les postes du bilan sont réévalués aux cours de change applicables à la date de clôture.

### 3 Principes d'évaluation

#### Placements

Les actions sont évaluées au coût d'acquisition diminué des dépréciations jugées nécessaires. Les autres placements sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur de marché dans leur monnaie d'origine puis convertie avec le cours de change de clôture.

#### Immobilisations

Les immobilisations corporelles (mobilier et matériel informatique) et incorporelles (investissements relatifs à la mise en place et au développement de l'environnement informatique) sont évaluées au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur. Ces postes sont amortis respectivement sur 4 et 5 ans. L'immeuble d'exploitation à Lausanne est présenté dans les immobilisations corporelles et est évalué au coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements linéaires sur 50 ans et des corrections de valeur jugées nécessaires.

#### Provisions techniques

Le calcul de ces provisions est effectué selon les plans d'exploitation approuvés par la FINMA.

#### Autres postes de l'actif et du passif

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des amortissements et corrections de valeur nécessaires.

### 4 Publication d'informations supplémentaires dans l'annexe, présentation d'un tableau des flux de trésorerie et rédaction d'un rapport annuel (selon art. 961 CO)

La société EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA étant détenue par Vaudoise Assurances Holding SA, cette dernière établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue (Swiss GAAP RPC). De ce fait, conformément à l'art. 961d CO, l'entreprise renonce aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel.

5 Honoraires versés à l'organe de révision	2024	2023
Prestations d'audit (hors TVA)	83 900	77 700
6 Charges de personnel	3 336 280	3 175 500
7 Amortissements sur immobilisations corporelles	45 259	63 670
8 Amortissements sur immobilisations incorporelles	227 380	196 982

**Annexe aux comptes annuels (en CHF)**

<b>9 Autres données relatives à l'annexe</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
10.1 Sûretés constituées en faveur de tiers Valeurs admises en représentation de la fortune liée pour garantir les engagements vis-à-vis des assurés	12 771 341	13 305 798
10.2 Dettes envers des institutions de prévoyance	0	386
10.3 Engagements conditionnels Leasing (inférieur à 1 an) Leasing (1 à 5 ans)	57 554 120 414	10 722 231 276
10.4 Emplois à plein temps Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps était entre 10 et 50.		

<b>10 Ventilation des autres placements</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Fonds immobiliers	1 549 832	1 374 909
Fonds d'actions	2 277 763	1 863 961
Fonds d'obligations	8 205 426	7 359 058
Fonds de placements du marché monétaire	1 190 051	2 790 143
<b>Total</b>	<b>13 223 072</b>	<b>13 388 071</b>

<b>11 Provisions techniques au 31.12.2024</b>	Brutes	Réassurances cédées	Nettes
Reports de primes	5 268 976	4 742 078	526 898
Provisions pour sinistres en cours	2 516 528	2 078 489	438 039
Autres provisions techniques	71 182	0	71 182
<b>Total</b>	<b>7 856 686</b>	<b>6 820 567</b>	<b>1 036 119</b>

<b>Provisions techniques au 31.12.2023</b>	Brutes	Réassurances cédées	Nettes
Reports de primes	5 399 224	4 859 301	539 923
Provisions pour sinistres en cours	3 033 420	2 524 089	509 331
Autres provisions techniques	78 474	0	78 474
<b>Total</b>	<b>8 511 118</b>	<b>7 383 390</b>	<b>1 127 728</b>

<b>12 Créances sur les preneurs d'assurances</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Créances brutes sur les preneurs d'assurance	618 482	903 111
Correctif d'actif	-295 000	-455 000
<b>Total</b>	<b>323 482</b>	<b>448 111</b>

**13 Actifs et passifs envers l'actionnaire**

Néant

**14 Tableau de variation des fonds propres**

	Capital social	Réserves légales issues du capital	Bénéfices/pertes accumulés	Total des fonds propres
<b>Etat au 31.12.2022</b>	<b>3 861 400</b>	<b>3 265 495</b>	<b>-1 141 127</b>	<b>5 985 768</b>
Bénéfice			308 923	<b>308 923</b>
<b>Etat au 31.12.2023</b>	<b>3 861 400</b>	<b>3 265 495</b>	<b>-832 204</b>	<b>6 294 691</b>
Bénéfice			730 701	<b>730 701</b>
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>3 861 400</b>	<b>3 265 495</b>	<b>-101 503</b>	<b>7 025 392</b>

**Annexe aux comptes annuels (en CHF)**

	2024	2023
<b>15 Variation des reports de primes</b>		
Variation des reports de primes bruts	130 247	229 769
Variation du correctif d'actif des créances envers les preneurs d'assurance	160 000	-105 000
<b>Total</b>	<b>290 247</b>	<b>124 769</b>
<b>16 Variation des provisions techniques d'assurances nettes</b>		
Provisions pour sinistres en cours	71 292	234 440
Autres provisions techniques	7 292	50 788
<b>Total</b>	<b>78 584</b>	<b>285 228</b>
<b>17 Détails des produits des placements ventilés par classe d'actifs</b>		
<b>1) Produits des placements</b>		
Fonds immobiliers	11 700	20 110
Actions et Fonds d'actions	37 167	34 250
Fonds d'obligations	52 042	30 413
Fonds de placements du marché monétaire	28 870	35 056
<b>Total</b>	<b>129 779</b>	<b>119 829</b>
<b>2) Plus-values non réalisées</b>		
Fonds immobiliers	177 305	50 485
Actions et Fonds d'actions	105 376	120 876
Fonds d'obligations	332 648	471 140
Fonds de placements du marché monétaire	4 921	280
<b>Total</b>	<b>620 251</b>	<b>642 781</b>
<b>3) Plus-values réalisées</b>		
Fonds immobiliers	2 727	0
Actions et Fonds d'actions	4 637	0
Fonds d'obligations	15 677	0
Fonds de placements du marché monétaire	6 956	2
<b>Total</b>	<b>29 997</b>	<b>2</b>
<b>Total des produits des placements</b>	<b>780 027</b>	<b>762 612</b>
<b>18 Détails des charges financières et frais de gestion des placements ventilés par classe d'actifs</b>		
<b>1) Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation</b>		
Actions et Fonds d'actions	3 919	38 004
Fonds d'obligations	907	11 300
Fonds de placements du marché monétaire	11 306	937
<b>Total</b>	<b>16 133</b>	<b>50 241</b>
<b>2) Moins-values réalisées</b>		
Actions et Fonds d'actions	10 049	153
Fonds d'obligations	21 610	82 323
Fonds de placements du marché monétaire	1 943	0
<b>Total</b>	<b>33 603</b>	<b>82 477</b>
<b>4) Frais de gestion</b>		
Frais de gestion	29 475	28 433
<b>Total des charges financières et frais de gestion des placements</b>	<b>29 475</b>	<b>28 433</b>



## **Annexe aux comptes annuels (en CHF)**

### **19 Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels représentent des régularisations de soldes avec Epona, Société coopérative mutuelle générale des animaux en liquidation ; plus particulièrement la dissolution de montants trop provisionnés de timbre fédéral d'émission et l'annulation d'une dette de compte courant.

### **20 Evénements importants survenus après la date du bilan**

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date du bilan et celle de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration, soit le 26 mars 2025.



**Proposition de report de pertes au bilan (en CHF)**

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Bénéfice de l'exercice	730 701	308 923
Solde reporté de l'exercice précédent	-832 204	-1 141 127
<b>Solde disponible</b>	<b>-101 503</b>	<b>-832 204</b>
<b>Proposition du conseil d'administration :</b>		
Solde à reporter	-101 503	-832 204
<b>Total</b>	<b>-101 503</b>	<b>-832 204</b>